

2021_CT2_015

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Evènements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2021 - Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 Aix-en-Provence

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à FILIPPI Claude – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

■ Séance du 11 février 2021

07_1_02

■ Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2021 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 Aix-en-Provence

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien de la Communauté du Pays d'Aix à des épreuves sportives internationales a permis d'attester de l'ambition d'une politique sportive au service du plus grand nombre.

Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite participer en 2021 au soutien de deux événements sportifs majeurs : l'Open Pays d'Aix Cepac et l'Ironman 70.3 Aix-en-Provence.

L'Open Pays d'Aix Cepac :

La 8ème édition de l'Open Pays d'Aix Cepac est un tournoi de tennis de niveau international classé ATP Challenger 125 qui se déroulera du 3 au 9 mai 2021.

En 2021, il sera doté d'un prix de 137.500 € (cent trente-sept mille cinq cents euros) + hébergements, et sera en mesure d'attirer des joueurs classés à partir de la 50ème et jusqu'à la 200ème place au classement mondiale.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club Aixois, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la Fédération Française de Tennis (FFT) et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Quelques chiffres :

- 40 juges de lignes, 50 ramasseurs de balles, 5 arbitres de chaises, 32 joueurs de simple, 16 équipes de double, 10 personnes dédiées à l'entretien des courts en terre battue ;
- 2700 places assises sur le court central (tribunes gratuites et places de loges VIP);
- 350 nuitées réservées pour l'accueil des joueurs et des officiels, 3 sites de restauration ;
- un village VIP de 500 m², une zone commerciale de 150 m².

Par son nom « Open Pays d'Aix Cepac » et son logo, ce tournoi est très étroitement associé à l'image du Territoire du Pays d'Aix et le succès des sept premières éditions l'encourage à poursuivre des actions de communication liée à cet événement.

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M mettra en place un plan média important :

- programme officiel, gazettes, flyers, affichage sur les réseaux Muppy et Decaux de la ville d'Aix-en-Provence, sur les bus de la ville, les Diablines, chez les commerçants et dans les clubs de tennis de la Ligue et dans les parkings de la ville.
- pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Grand Chelem, Tennis Info (FFT), Tennis Magazine, TOUTMA,
- pour les radios, ce sont Nostalgie, Radio Star, NRJ, Chéri FM et France Bleu, pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition,
- en ce qui concerne la TV, diffusion dans le monde entier des matchs en direct avec la chaîne de live streaming, en partenariat avec l'ATP Tour, diffusion des 1/2 finales et finales en direct sur BEin sport. Au niveau local, les chaînes France 3 et Azur TV couvriront l'événement,
- pour l'internet avec le développement du site : www.opendupaysdaix.com,
- réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram,
- Une application digitale dédiée.

L'Ironman 70.3 Aix-en-Provence :

La Communauté du Pays d'Aix, puis le Territoire du Pays d'Aix, ont déjà soutenu les neuf premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» entre 2011 et 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'organisateur a dû annuler la 10ème édition de la manifestation prévue initialement en mai 2020 puis reportée en septembre 2020.

La société Ironman France organisera ainsi, le 16 mai 2021, la dixième édition de «l'Ironman 70.3 Aix-en-Provence», qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triatlons Ironman organisés en France.

Quelques chiffres de l'édition 2019 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur le territoire :

- 2336 athlètes inscrits (86% d'athlètes hommes et 14% d'athlètes femmes), 50 équipes relais,
- 29 nationalités représentées (France, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- 266 enfants au départ des différentes épreuves de l'Ironkids,
- 350 m² d'espace sportif dans le Village Expo Ironman (12 exposants) sur le Cours Mirabeau pendant 3 jours et 7.500 visiteurs,
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement,

Les retombées médiatiques :

- 31 journalistes ou photographes accrédités pour 11 médias différents ;
- Presse écrite : parutions dans La Provence, parutions dans la presse spécialisée Trimag, Trimax, Triathlete Magazine et l'Equipe ;
- Presse web : Facebook (471.247 personnes atteintes), parution dans la presse spécialisée Trimax Hebdo, Trimag, Triathlete Magazine, Trimes, Blog d'athlètes sous forme de communiqué de presse ou de récit de course ;
- TV : 26 minutes sur la chaîne l'Equipe ;

Les retombées touristiques :

- 35% des athlètes ont été à l'hôtel, soit 817 athlètes ;
- la dépense moyenne par athlète s'élève à 96 € ce qui induit un impact économique en terme de logement de 723.456 € ;
- 35% des athlètes sont restés 3 nuits, 29% 2 nuits, 7% une nuit et 29% 4 nuits ou plus ;
- 25% des athlètes sont venus seuls, 22% avec une personne, 15% avec deux accompagnants, 11% avec trois accompagnants, 26% sont venus à quatre ou plus ;
- 96% des athlètes sont satisfaits de la ville d'Aix-en-Provence.

Un athlète dépense en moyenne 96 € par nuit.

Au total, l'impact économique en terme de logement est de 723 456 €.

L'Ironman 70.3 Aix-en-Provence en 2021 compte d'ores et déjà 2550 athlètes inscrits et se déroulera de la façon suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du Territoire du Pays d'Aix avec une arrivée à Aix-en-Provence,
- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera sur le cours Mirabeau à Aix-en-Provence.

A l'occasion de cette 10^{ème} édition, l'organisateur a souhaité mettre en valeur le Territoire du Pays d'Aix par la mise en avant d'une dizaine de commerces/hôtels auprès des athlètes et par l'augmentation de l'ancrage économique au niveau local en choisissant des prestataires de services et de produits issus de la région.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Ironman France souhaite organiser et promouvoir le 10^{ème} «Ironkids du Pays d'Aix» qui se déroulera le samedi 15 mai 2021 à Aix-en-Provence. L'Ironkids a pour objectif de fédérer les enfants de 5 à 13 ans autour d'une épreuve sportive de type courses à pied de différentes distances selon l'âge des participants.

A l'issue des deux événements, les organisateurs s'engagent à fournir au Territoire du Pays d'Aix un bilan de l'organisation et des retombées médiatiques, touristiques et économiques sur le territoire.

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apportent ces deux grandes manifestations, le Territoire du Pays d'Aix souhaite poursuivre son soutien à leurs organisations en passant des marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2021 pour des montants prévisionnels estimés à : 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac et 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 Aix-en-Provence.

Il convient de préciser que, par dérogation aux dispositions prévues par le C.C.A.G et dans le cas d'une annulation de la manifestation pour cause de crise sanitaire liée à une reprise du COVID-19 ou tout autre événement majeur non prévisible, le marché pourra être résilié de fait par le Pays d'Aix sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le titulaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 27 janvier 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation des manifestations Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 Aix-en-Provence en 2021 sur le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvé le lancement de marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2021 pour des montants prévisionnels estimés à : 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac et 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 Aix-en-Provence.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 2021 en section de fonctionnement : Chapitre 011 / Nature 611/ Fonction 326.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Evènements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2021 - Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **18 FEV. 2021**